

Zeitschrift:	The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber:	Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band:	- (1941)
Heft:	989
 Artikel:	Un bel anniversaire
Autor:	Cérenville, René de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-687240

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN BEL ANNIVERSAIRE.

Votre chroniqueur écrit ces lignes le 29 mai : il y a 650 ans aujourd'hui qu'à la suite de la rencontre de trois hommes vaillants se sont allumés sur les montagnes des feux auxquels le flambeau de la liberté est venu à son tour emprunter une flamme que nous voulons éternelle.

Ce que représente cette liberté, ce n'est pas à mes lecteurs qu'il est nécessaire de le rappeler. Durant les temps tragiques vécus depuis trois ans par les peuples d'Europe, les Suisses à l'étranger ont appris, et souvent vu de leurs yeux ce qu'il reste d'un pays privé de la liberté. Ils ont pu de la sorte mesurer le prix de celle que le Ciel leur a conservée et peut-être leurs souvenirs scolaires se sont-ils réveillés en eux pour animer la grandeur du symbole que forment trois mains d'hommes jointes sur la prairie du Rütli.

Le Canton de Vaud est venu tard à la liberté. Il semble avoir voulu mettre d'autant plus d'enthousiasme à célébrer le glorieux anniversaire qu'il c'est assis plus tard à la table des hommes libres. Dans ce jour, il a voulu surtout imprimer dans l'esprit des enfants l'importance de l'événement. Une cérémonie avait lieu à la même heure dans toutes les écoles du canton. A Lausanne elle a revêtu une réelle grandeur dont je voudrais vous faire parvenir le reflet.

Figurez-vous une vaste place où sont réunies des milliers de têtes juvéniles qui font comme une houle brune et blonde. Du haut du large escalier, le magistrat qui dirige nos écoles parle à ceux qui représentent l'avenir de "la Suisse, pays tout petit, parmi d'autres beaucoup plus étendus, mais pays très grand par l'amour de tous ses citoyens pour la liberté, très grand surtout par l'union réalisée entre cantons parlant diverses langues et de religions différentes."

Le magistrat a rapidement indiqué les grandes étapes de l'histoire suisse en rappelant les diverses alliances qui unirent successivement tous les cantons. Chaque fois qu'il rappelait l'entrée d'un canton dans cette glorieuse alliance, son drapeau venait prendre place devant l'orateur : "Voici Schwytz, annonce-t-il, qui a donné son nom à notre pays et qui nous a donné la croix de son drapeau. Uri, dont le taureau représente la vaillance. Unterwald avec les clés de ses vallées." . . . Et les trois drapeaux montent l'escalier. Ils seront bientôt huit, treize, dix-neuf puis vingt-deux. Et quand le drapeau suisse vient prendre sa place au centre, le porte-parole de nos autorités s'écrie : "Cette croix blanche, mes enfants, est connue dans le monde entier comme le symbole d'un pays magnifique dont la réputation de travail, d'honnêteté et de charité s'est répandue au loin. A vous, les jeunes, de maintenir cet idéal de la Suisse qui est résumé dans une admirable devise : Un pour tous, tous pour un!" . . . Il est permis d'assurer que ce spectacle avait une grandeur qui dépassait la vie quotidienne.

* * *

Cet anniversaire voit représenter une œuvre dramatique où passe un souffle puissant, le "Nicolas de Flue" de Denis de Rougemont et Arthur Honegger, conçu pour l'Exposition Nationale de 1939 et dont la représentation fut renvoyée par la mobilisation. C'est à Neuchâtel, patrie de l'auteur, qu'auront lieu les représentations. Auparavant, à Lausanne, une version de concert a remporté un franc succès. On avait

confié le rôle du "Bruder Klaus" à la belle voix d'un récitant qui a magnifiquement réveillé les échos de notre vieille cathédrale gothique consacrée en 1275. Il a exprimé l'allégresse de la réconciliation des cantons-villes et des cantons-campagnards, suivie en 1841 par l'entrée de Fribourg et de Soleure dans la Confédération.

Dans une représentation de cet ordre, la musique prend tout naturellement la première place, et cette prépondérance est deux fois légitime quand le compositeur est Arthur Honegger. Je ne sais si nos compatriotes d'outre-mer ont eu l'occasion de suivre le sillon lumineux tracé par la carrière d'un artiste tour à tour subtil et puissant; c'est celle d'un maître! On connaît ses réussites antérieures dans des domaines divers : musique de piano, mélodies, musique de chambre, œuvres symphoniques, musique dramatique, opérette, ballet, ce compositeur fécond a touché à toutes les formes lyriques en y laissant la marque d'une personnalité qui reste toujours elle-même.

Dans la version de concert de "Nicolas de Flue," on a fait remarquer que "la musique, chorale ou instrumentale devient action. C'est elle qui fait le drame." Peut-être les profanes sont-ils surtout saisis par l'extraordinaire frémissement des chœurs. C'est dû au fait qu'Honegger, quand il remanie des œuvres de théâtre en vue de leur exécution au concert avec orchestre, renoue une tradition qui est celle de Haendel. Le personnage central et important, c'est le chœur, aux côtés d'un récitant dont l'importance est grande puisqu'il conduit l'auditeur à travers l'action.

L'exécution à Lausanne de cette grande œuvre a été remarquable, assurée par les chœurs neuchâtelois qui l'avaient préparée avec la conscience et le goût du fini qu'on leur connaît. Elle laisse bien préjuger de la représentation de la pièce qui sera un hommage à la noble figure de l'apôtre Nicolas de Flue. Mais que le peuple suisse n'oublie pas qu'il doit lui en offrir un autre sous la forme de l'entente des coeurs helvétiques et de leur fidélité dans l'alliance. Que nos frères au-delà des mers veuillent bien s'y joindre: dans ces jours de glorieuse remémoration, leur place est au milieu de nous!

* * *

Dans les festivals et les spectacles suisses on remarque toujours l'importance prise dans notre pays par les sociétés chorales. C'est grâce à elles que les représentations sont possibles. En relisant les vers du poète Théodore de Banville :

"Il reste dans les champs et dans les grands vergers

"Comme un écho lointain des chansons des bergers.

je me dis qu'ils semblent s'appliquer à nos associations de chanteurs. En effet les chœurs qu'elles font entendre ne sont le plus souvent que l'écho de nos chants populaires. Ces derniers sont à la base de nos chants nationaux et l'on peut leur attribuer le développement qu'a pris depuis quelques années l'étude du chant dans nos villes et nos campagnes. Nos compatriotes d'outre-mer se rappellent la place que tient chez nous la musique chorale, et comme nous savons combien nos traditions leur sont chères, nous ne sommes jamais surpris quand nous apprenons que telle ou telle colonie suisse à l'étranger possède un chœur d'hommes, ou mieux, un chœur mixte.